



Notions juridiques sur les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux



Introduction



SAGE = outil majeur de mise en œuvre du principe de gestion équilibrée et collective de la ressource en eau et des milieux aquatiques



Références textuelles principales

* **Code de l'environnement :**

Articles L.212-3 à 11

Articles R.212-26 à 48

* **Circulaire du 21 avril 2008 relative au SAGE**

Planification cohérente et concertée



Au niveau
du bassin

SDAGE

Définition des grandes
orientations et objectifs de la
gestion de l'eau

Approbation par
Préfet
coordonnateur de
bassin

Elaboration par
Comité de bassin



Au niveau du
sous bassin

SAGE

Définition des objectifs
généraux d'utilisation, de mise
en valeur et de protection
quantitative et qualitative de la
ressource

Approbation par
Préfet

Elaboration par
Commission
Locale de l'Eau

Planification cohérente



SAGE

**PAGD
COMPATIBILITE**

**Règlement
CONFORMITE**

Décisions administratives
prises :

- Dans le domaine de l'eau (annexe III circulaire du 21 avril 2008)
 - Hors domaine de l'eau (documents d'urbanisme)



Tout acte ou décision
(administratif ou non)

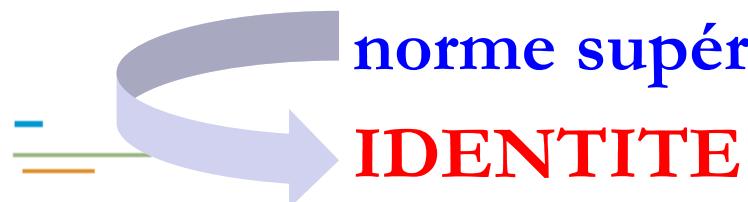
Opposabilité à
l'administration

Opposabilité à
l'administration et au tiers

Notions



CONFORMITE : Interdiction différence entre la norme supérieure et inférieure



COMPATIBILITE : Interdiction contradiction majeure entre la norme supérieure et inférieure



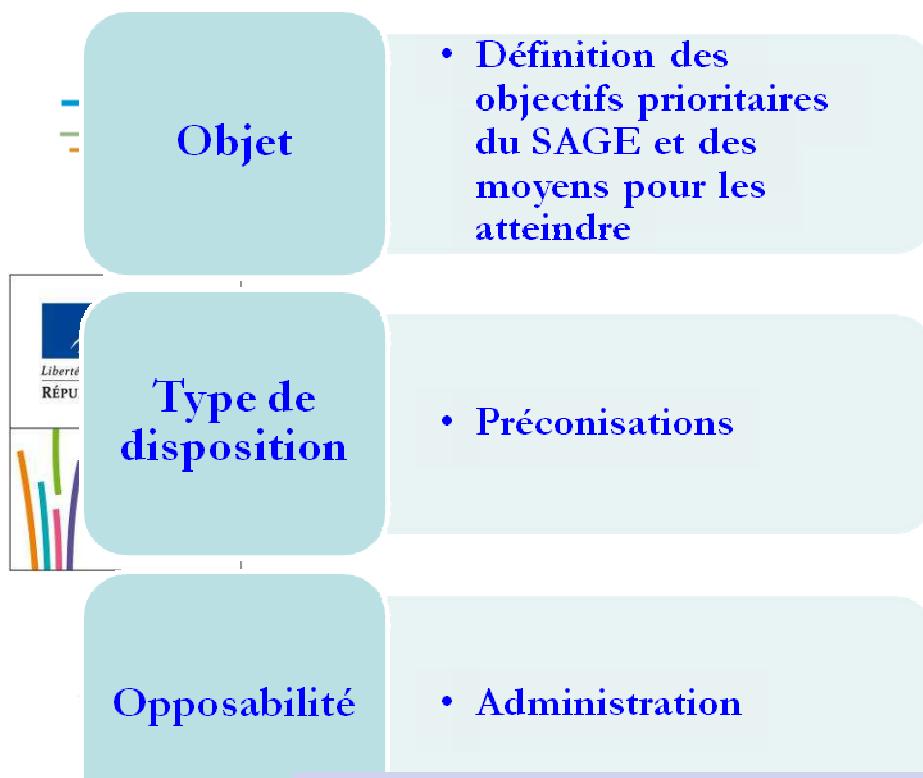
ABSENCE DE CONTRARIETE

OPPOSABILITE : Pouvoir de revendiquer directement l'application d'une règle

Composition du SAGE



PAGD



Règlement



Nécessaire cohérence et complémentarité entre leurs dispositions

Contenu du règlement

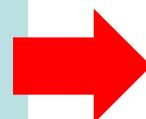


Définition des règles à respecter pour remplir les objectifs du PAGD

(Pour autant, toutes les dispositions du PAGD n'ont pas à y être retranscrites)



Contenu potentiel exhaustif : Uniquement sur les thématiques énoncées aux articles L.212-5-1 et R.212-47 du CE



Chaque règle doit pouvoir être rattachées à un alinéa de l'article R.212-47 CE

Rédaction du règlement



Efficiency juridique



Proportion
nalité

- Règle proportionnée aux enjeux

Concision

- Phrases simples
- Vocabulaire clair et compréhensible

Plus - value

- Règle utile

Précision

- Objet clairement défini
- Absence de place à l'interprétation

Applicabilité
directe

- Règle précisant son champ d'application par type d'activité

Impératif

- Tonalité réglementaire
- Usage de l'infinitif

Bibliographie



Guide méthodologique pour l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux – MEEDDAT – ACTeon – Juillet 2008

Portée juridique et rédaction des SAGE, MEEDAT- Septembre 2003 

L'intégration des dispositions du SDAGE et du SAGE dans les documents d'urbanisme, Agence de l'eau Seine Normandie, Hassan MAGHFOUR, juillet 2007

Le règlement du SAGE, BDEI n°15, mai 2008, Pierre BOYER





Merci pour
votre attention

[bellenger.mathilde
@aesn.fr](mailto:bellenger.mathilde@aesn.fr)